

Communiqué de presse

A Montpellier, le 9 septembre 2016



Recrutement de contractuels sans formation dans les écoles de la région : d'autres solutions sont possibles !



L'Académie de Montpellier connaît un déficit important d'enseignants à l'école primaire, notamment dans le Gard et l'Hérault. Cela se traduit par des postes non-pourvus, pour lesquels l'administration recrute des contractuels précaires et sans formation. Le SNUipp-FSU dénonce cette situation et demande un recrutement via la liste complémentaire du concours, comme prévu dans pareil cas. Il s'adresse pour cela à Mme le Recteur de l'Académie de Montpellier et au Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour cette rentrée scolaire, la situation est particulièrement tendue dans l'Hérault et dans le Gard : **de nombreux postes sont vacants dans les écoles** car il n'y a pas suffisamment d'enseignants pour les pourvoir.

Peu avant la rentrée, il manquait plus de 60 enseignants dans l'Hérault. Dans le Gard, il en manque environ 25 actuellement. Dans l'Hérault, l'administration a informé les représentants du personnel de cette situation lors de la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) du 30 août. Elle indiquait avoir partiellement résorbé le problème en acceptant toutes les demandes des collègues souhaitant intégrer le département (procédure d'INEAT/EXEAT).

En complément, l'administration a fait le choix très contestable de **recruter des contractuels**, c'est à dire des personnes qui n'ont pas obtenu ou passé le concours de recrutement. Vu l'ampleur des besoins, il s'avère que certains recrutés ont un Master dans d'autres domaines que l'éducation. **Certains contractuels n'ont donc de formation particulièrement et n'ont pas remis les pieds dans une école depuis leur propre enfance...**

Malgré ce premier recrutement de contractuels, **il restait encore 16 postes non-pourvus dans l'Hérault à la rentrée !** L'administration va donc en recruter d'autres, ce qui l'amènera peut-être à diminuer encore ses exigences : bientôt un recrutement sans condition de diplôme ?

Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire des enseignants des écoles, dénonce vivement la gestion départementale et académique de cette situation lamentable. L'administration pouvait faire le choix de **recruter via la liste complémentaire du concours 2016**, c'est à dire les candidats qui étaient à la limite d'obtenir ce concours. C'est ce qui est prévu dans l'article 8 du décret n°90-680.

Les collègues recrutés par ce biais auraient un statut de fonctionnaire stagiaire, bien moins précaire qu'un statut de contractuel, qu'on envoie dans une classe sans formation et qu'on jette dès la fin de l'année scolaire. De plus, ces collègues bénéficieraient des mêmes conditions que les autres stagiaires, avec une formation parallèle à leur entrée dans le métier.

Le 2 septembre, **le SNUipp-FSU s'est donc adressé à Madame Armande Le Pellec Muller, Recteur de l'Académie de Montpellier**, pour demander l'ouverture et le recours à cette liste complémentaire. Cette demande est restée sans réponse... Madame le Recteur semble donc considérer que tout va bien dans les écoles de notre région, malgré les classes sans enseignant et le recours à des collègues précaires sans formation...

Face à l'absence de dialogue au niveau du rectorat, les représentants nationaux du SNUipp-FSU ont été avisés, ils ont été **reçus au Ministère de l'Éducation Nationale ce jeudi 8 septembre pour évoquer cette situation alarmante.**

Pour plus d'informations, des délégués du personnel du SNUipp-FSU se tiennent à votre disposition :

SNUipp-FSU 34 : 04 67 15 00 15.

SNUipp-FSU 30 : 04 66 36 63 52.

SNUipp-FSU 11 : 04 68 72 14 76.

SNUipp-FSU 66 : 04 68 50 78 44.

SNUipp-FSU 48 : 04 66 49 15 90.

SNUipp-FSU
474 allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
Courriel : snu34@snuipp.fr

*A Montpellier,
le 2 septembre 2016*

A Madame le Recteur de l'Académie de Montpellier

Copie à Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Ouverture de la liste complémentaire

Madame le Recteur,